

TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE



UN « BLA BLA TROYES » EN LIGNE EN SEPTEMBRE

L'application de « court voyageur » sera disponible dans les semaines à venir mais le service ne sera vraiment opérationnel qu'en septembre prochain, après sa connexion au réseau de transports en commun et la mise en place des offres incitatives. Photo Ludovic PETIOT

Troyes Champagne Métropole crée un service de covoiturage uniquement localisé sur son territoire. Un site Web et une application mobile seront opérationnels en septembre prochain.

Troyes Champagne Métropole (TCM) dégage son nouveau dispositif en faveur des transports et de la mobilité : un service de covoiturage de courte distance, décliné sous la forme d'un site Internet et d'une application mobile pour smartphone. Spécificité de ce « BlaBlaCar » troyen : il s'adresse spécifiquement aux habitants de l'agglomération et a pour but de faciliter leurs déplacements à l'intérieur de ce territoire. Explications sur la mise en place de ce service de « court voyageur » qui réinvente le covoiturage.

UN SERVICE EN RÉSEAU

Le dispositif s'inspire, bien sûr, des plates-formes de covoiturage en ligne mais comporte des spécificités induites par la limitation des trajets et des distances. Plus le trajet est court, plus la précision géographique est importante. Ainsi, pour que le service soit effectif, la plate-forme de court voyageur est connectée au réseau TCAT. Selon le système des correspondances, une seule réservation, un seul billet et un seul prix permettent de réaliser un trajet sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, pour partie en voiture

et pour partie en transports en commun. L'usage du court voyageur bénéficie des mêmes garanties que pour le covoiturage, notamment la garantie de retour

pour le covoituré en cas de désistement du conducteur.

UNE RÉMUNÉRATION DES COVOITUREURS

Ce service repose bien évidem-

ment sur les covoitureurs. S'ils sont nombreux à vouloir partager leur véhicule pour faire baisser leurs frais de carburant ou de péage, les conducteurs sont beau-

coup moins enclins à prendre des passagers lorsque le trajet est de courte distance. Pour éviter cet écueil, Troyes Champagne Métropole va surfer sur la loi mobilité qui permet de rémunérer les covoitureurs.

La métropole va donc développer une politique financière incitative envers les conducteurs. Si elle reste encore à définir, TCM avance déjà, par exemple, la gratuité des places de stationnement ou de parking, des entrées à la piscine ou des billets pour le théâtre, etc.

UN SERVICE GRATUIT

Ce service mis à disposition par Troyes Champagne Métropole est totalement gratuit pour les usagers. TCM fait développer ce service par une société spécialisée. Une expertise qui a un prix : 80 000 €, financés à 60 % par des subventions de l'État. La société spécialisée dans les transports qui développe l'application s'est également engagée à opérer un important travail de *phoning*, consistant à contacter par téléphone les habitants effectuant les mêmes trajets réguliers afin de faciliter la mise en relation. La maintenance annuelle est estimée à 20 000 €. ■ ANNE GÉNÉVIER

3 QUESTIONS À...



VALÉRY
DENIS
CONSEILLER
COMMUNAUTAIRE

« Une réponse aux besoins du territoire »

Pourquoi TCM propose-t-elle ce nouveau service ?

Parce qu'il répond aux attentes et qu'il colle aux besoins de notre territoire. Nous avons une densité de population très faible. C'est alors très difficile de répondre à la demande de mobilité de ces zones rurales et peu denses de notre territoire. C'est très compliqué et très cher ! La multiplication des lignes de transport en commun n'est pas du tout la solution. Nous l'avons

expérimentée sur notre territoire, cela ne marche pas, il n'y a pas assez de monde !

À terme, ce dispositif devrait-il se substituer au service public ?

Mais c'est déjà le cas dans le monde associatif ! Et oui, au regard d'une bonne gestion des finances publiques et dans le souci de ne pas faire payer ces coûts à nos citoyens à travers leurs impôts, ce sera la réponse de TCM. Quand des maires de petites communes rurales nous demanderont des transports à la demande, nous proposerons le service de « court voyageur ».

Créé il y a quelques années, le site de covoiturage de TCM n'a pas vraiment fonctionné... Quelles perspectives alors pour ce nouveau service ?

Nous nous appuyons sur l'expérience. Un dispositif similaire a été mis en place en

2017 dans les Yvelines et en 2018 en Normandie, et les résultats sont au rendez-vous. En pratiquant une politique financière incitative envers les covoitureurs, et en ayant connecté le réseau de transports en commun, nous optimisons la valeur du dispositif et évitons les deux principaux écueils du covoiturage. Prenons un exemple avec un trajet jusqu'à Nantes : le covoituré se moque d'arriver à la gare ou sur le port, il a déjà fait plus de 600 km alors que s'il veut se rendre de Mesnil-Saint-Père à l'hôpital de Troyes, il serait fort désagréable pour lui de se retrouver à la gare. Pour le covoitureur, si la réduction des frais de son trajet pour Nantes est incitative, elle ne le sera plus pour le trajet de Lusigny à Troyes, par exemple. Des offres commerciales ou de gratuité, au contraire, peuvent être très attractives.